

Conformité au système d'étiquetage des produits chimiques (SGH) :

Exigences et solutions



QUICK LABEL® SYSTEMS

Les étiquettes que vous voulez quand vous en avez besoin™

Table des matières

Introduction.....	3
Étendue et coûts de l'adoption de l'étiquetage SGH	3
Avantages de l'étiquetage SGH	3
Dates limites pour la mise en conformité	4
Éléments d'étiquetage SGH requis.....	8
Exigences relatives à la taille des étiquettes SGH.....	9
Impression d'étiquettes SGH en entreprise.....	9
Utilisation de pictogrammes à code de couleurs sur les étiquettes SGH	11
Pictogrammes pour étiquettes SGH.....	11
Pictogrammes relatifs au transport (valides selon le système SGH).....	12
Normes relatives aux matériaux d'étiquetage SGH	13
Exigences en matière de documentation des FDS selon le système SGH	14
Plus d'information sur l'étiquetage SGH et l'impression d'étiquettes	14

Introduction

Jusqu'à récemment, l'étiquetage des produits chimiques était régi par des normes créées par chaque pays, habituellement selon les avis et les commentaires de groupes sectoriels. Nous entrons dans une ère de mondialisation, dans laquelle la fabrication, l'emballage, le transport, la vente et l'utilisation de substances et de produits chimiques se fait à l'intérieur d'une chaîne d'approvisionnement mondialement interconnectée. Reconnaissant que les produits chimiques doivent être classés et étiquetés selon un système de communications universellement compris afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement, chaque pays a accepté d'harmoniser les communications sur les dangers des produits chimiques selon un système élaboré par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Organisation internationale du travail (OIT). Ce système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, connu sous l'appellation de «système SGH», a été adopté par consensus en 2003 par le Conseil économique et social de l'ONU.

Le présent document résume les nouvelles règles du SGH relatives à l'étiquetage des produits chimiques et à la documentation.

Étendue et coûts de l'adoption de l'étiquetage SGH

La mise en œuvre des normes de communications SGH est une tâche d'envergure, qui obligera les fabricants de produits chimiques à revoir la documentation et l'étiquetage de tous leurs produits chimiques d'ici la date d'entrée en vigueur des normes dans leur ressort territorial. Les fabricants devront s'assurer que la documentation des fiches de données de sécurité répond aux nouvelles normes SGH et que toutes les étiquettes de produit, y compris les étiquettes d'expédition des boîtes et des emballages secondaires en plus des étiquettes des produits primaires, sont conformes aux nouvelles exigences du système général harmonisé concernant les symboles d'avertissement, les codes de couleur, les identificateurs des produits, les numéros, les mentions d'avertissement, les mentions de danger et les conseils de prudence.

La réévaluation de chaque produit en fonction des critères des 16 nouvelles catégories de dangers physiques nécessitera vraisemblablement de nouveaux tests de laboratoire et de nouvelles vérifications, ce qui demandera du temps et touchera les partenaires de la chaîne d'approvisionnement en amont et en aval de même que les systèmes internes de gestion de la qualité. Reconnaissant la lourdeur de la tâche qui attend les fabricants, l'Agence européenne des produits chimiques a prévu une période de grâce limitée pour l'adoption des normes d'étiquetage et de documentation SGH pour les produits fabriqués avant le 1er décembre 2010, de sorte qu'ils pourront continuer à être vendus en Europe jusqu'au 1er décembre 2012 (voir la section «Dates limites pour la mise en conformité»).

Avantages de l'étiquetage SGH

Bien que l'industrie sera tenue d'assumer les coûts de la réévaluation et du réemballage des produits chimiques, il est important de noter que les fabricants tireront aussi des avantages du système SGH. Il deviendra plus facile d'exporter des produits chimiques vers des marchés étrangers et d'en importer en provenance de ces marchés, sans les complications que suppose la mise en conformité avec les normes sur la documentation et les tests, la sécurité en milieu de travail et l'environnement propres à chaque pays. Les coûts de mise en œuvre initiale du système SGH seront compensés par des économies durables en temps et en argent, du fait que les activités de fabrication, d'étiquetage et d'expédition seront conformes à ce système dès le départ.

Dates limites pour la mise en conformité

Les règlements relatifs à l'étiquetage SGH sont maintenant légalement requis dans les pays de l'Union européenne et dans certaines parties de l'Asie, et sont en voie d'être adoptés aux États-Unis et au Canada. Chaque ressort territorial applique une approche par étapes pour l'adoption des normes SGH, avec des échéances intermédiaires par type de produits chimiques. Depuis le 1er décembre 2010, des étiquettes conformes SGH sont requises pour les substances chimiques pures fabriquées, importées ou livrées en Europe ou à destination de l'Europe, ou qui y sont annoncées. Les dates limites de mise en conformité pour les produits livrés à l'intérieur des États-Unis et du Canada n'ont pas encore été établies.

Union européenne		
<i>Comprend les pays suivants : Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Pays-Bas et Royaume-Uni.</i>		
Substance chimique / Secteur fonctionnel	Ancienne norme, remplacée par le système SGH	Date limite d'adoption des étiquettes SGH et du format SGH pour les fiches de données de sécurité
Substances chimiques pures (matières et objets explosibles; gaz inflammables; aérosols inflammables; gaz comburants; gaz sous pression; liquides inflammables; matières solides inflammables; matières autoréactives; liquides pyrophoriques; solides pyrophoriques; matières auto- échauffantes; matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables; liquides comburants; matières solides comburantes; peroxydes organiques; matières corrosives pour les métaux)	DSD/DPD, normes nationales	1er décembre 2010
Notification à l'Agence européenne des produits chimiques des substances chimiques mises sur le marché au 1er décembre 2011	--	3 janvier 2011

Période de transition pour les substances pures fabriquées et «sur les rayons» avant le 1er décembre 2010 (période de grâce, permettant l'utilisation d'étiquettes qui ne satisfont pas aux normes SGH)	DSD/DPD, normes nationales	1er décembre 2012
Mélanges de produits chimiques, par exemple : adhésifs, teintures, produits chimiques de laboratoire, peintures, plastiques, solvants et produits chimiques utilisés dans les produits d'entretien, les cosmétiques et les produits de toilette	DSD/DPD, normes nationales	1er juin 2015
Période de transition pour les mélanges de produits chimiques fabriqués et «sur les rayons» avant le 1er décembre 2015 (période de grâce, permettant l'utilisation d'étiquettes qui ne satisfont pas aux normes SGH)	DSD/DPD, normes nationales	1er juin 2017
Pesticides	FAO, DSD/DPD, OMS	1er juin 2015

Asie

Comprend les pays suivants : Chine, Japon, Corée, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Taiwan, Thaïlande, Australie, Nouvelle-Zélande

Substance chimique / Secteur fonctionnel	Ancienne norme, remplacée par le système SGH	Date limite d'adoption
-------------------------------------------------	-----------------------------------------------------	-------------------------------

Substances chimiques pures : (matières et objets explosibles; gaz inflammables; aérosols inflammables; gaz comburants; gaz sous pression; liquides inflammables; matières solides inflammables; matières autoréactives; liquides pyrophoriques; solides pyrophoriques; matières auto-échauffantes; matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables; liquides comburants; matières solides comburantes; peroxydes organiques; matières corrosives pour les métaux)	- Australia: NOHSC, SWA - Japan: CSCL, ISHL - Philippines: OSHS - Singapore: EPMA, WSHA	- Australia: 2012 - China : Implemented - Japan: Implemented - Korea : Implemented - Indonesia: date unknown - Malaysia : Implemented - New Zealand : Implemented - Philippines: date unknown - Singapore: Implemented - Taiwan: Implemented - Thailand: 2011
Mélanges de produits chimiques, par exemple : adhésifs, teintures, produits chimiques de laboratoire, peintures, plastiques, solvants et produits chimiques utilisés dans les produits d'entretien, les cosmétiques et les produits de toilette	- Australie : NOHSC, SWA	- Australie : 2012 - Corée : 30 juin 2013 - Malaisie : 30 juin 2013 - Singapour : 2012 - Thaïlande : 2011
Pesticides	- Australie : AVCCA, NOHSC, SWA - Japon (PDSCL)	- Australie : 2012

Canada		
Substance chimique / Secteur fonctionnel	Ancienne norme, remplacée par le système SGH	Date limite d'adoption
Substances chimiques pures : (matières et objets explosibles; gaz inflammables; aérosols inflammables; gaz comburants; gaz sous pression; liquides inflammables; matières solides inflammables; matières autoréactives; liquides pyrophoriques; solides pyrophoriques; matières auto-échauffantes; matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables; liquides comburants; matières solides comburantes; peroxydes organiques; matières corrosives pour les métaux)	SIMDUT	Pas encore déterminée
Pesticides	ARLA, BSPC, SIMDUT	Pas encore déterminée

Transport des marchandises dangereuses	Transports Canada, SIMDUT	Pas encore déterminée
Mélanges de produits chimiques, par exemple : adhésifs, teintures, produits chimiques de laboratoire, peintures, plastiques, solvants et produits chimiques utilisés dans les produits d'entretien, les cosmétiques et les produits de toilette	SIMDUT, BSPC	Pas encore déterminée

États-Unis		
Substance chimique / Secteur fonctionnel	Ancienne norme, remplacée par le système SGH	Date limite d'adoption
Substances chimiques pures : <i>(matières et objets explosibles; gaz inflammables; aérosols inflammables; gaz comburants; gaz sous pression; liquides inflammables; matières solides inflammables; matières autoréactives; liquides pyrophoriques; solides pyrophoriques; matières auto-échauffantes; matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables; liquides comburants; matières solides comburantes; peroxydes organiques; matières corrosives pour les métaux)</i>	ANSI, EPA, OSHA	Pas encore déterminée
Pesticides	ANSI, EPA, OSHA	Pas encore déterminée
Transport des marchandises dangereuses	ANSI, DOT, OSHA	Pas encore déterminée
Mélanges de produits chimiques, par exemple : adhésifs, teintures, produits chimiques de laboratoire, peintures, plastiques, solvants et produits chimiques utilisés dans les produits d'entretien, les cosmétiques et les produits de toilette	ANSI, OSHA, EPA	Pas encore déterminée

Éléments d'étiquetage SGH requis

Selon la réglementation SGH, un identificateur de produit, des pictogrammes, des mentions d'avertissement, des mentions de danger et des données sur le fournisseur doivent être fournis sur chaque étiquette de produit chimique.

- **Identificateur de produit**

L'identificateur de produit est le nom de l'ingrédient ou le numéro de la substance chimique pure ou du mélange de produits chimiques. Le ou les noms techniques doivent être conforme aux systèmes de nomenclature de l'UICPA, du CAS ou avec le ou les noms techniques figurant dans la fiche de données de sécurité. Ils doivent également être conformes à la désignation officielle de transport de l'ONU si le produit chimique est couvert par les Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses de l'ONU, Règlement type. L'identificateur de produit vise à prévenir les expositions accidentelles ou non éclairées. Tout travailleur, expéditeur ou partenaire de la chaîne d'approvisionnement doit être en mesure d'identifier le produit chimique avec exactitude et de reconnaître le danger qu'il peut poser.

- **Pictogrammes SGH (symboles en forme de losange)**

Chaque pictogramme rouge, noir et blanc en forme de losange comporte de l'information sur des risques particuliers associés à un produit chimique. Combiné à la mention d'avertissement «Danger» ou «Attention», le pictogramme renseigne sur la gravité du risque, et vise à éviter les expositions accidentelles ou non éclairées. Plusieurs pictogrammes peuvent être utilisés sur la même étiquette de produit, selon le cas. La taille du pictogramme et des autres éléments doit être proportionnelle aux dimensions de l'étiquette. (Pour plus de renseignements, consultez les sections «Pictogrammes pour étiquettes SGH» et «Exigences relatives à la taille»)

- **Mentions d'avertissement (catégories 1 et 2)**

Ces mentions sont des mots utilisés pour signaler un danger potentiel au lecteur et en indiquer la gravité relative. La mention «Attention» et le chiffre «1» indiquent un danger peu grave ou non mortel. La mention «Danger» et le chiffre «2» indiquent un danger grave ou potentiellement mortel.

- **Mentions de danger**

Ces mentions décrivent la nature et le degré du danger que pose le produit chimique. Toutes les mentions de danger doivent figurer sur l'étiquette dans le cas d'une substance ou d'un mélange qui pose plus d'un danger. Une telle mention de danger pourrait être «Peut exploser sous l'effet de la chaleur».

- **Conseils de prudence**

Ces conseils doivent être liés au pictogramme SGH, et décrire plus avant les mesures qui doivent être prises pour réduire ou éviter les risques associés au danger. Le nombre de conseils de prudence ne doit pas dépasser six. Par exemple, un conseil de prudence pourrait être : «Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes - Ne pas fumer» en lien avec un pictogramme illustrant un danger d'explosion et la mention de danger «Peut exploser sous l'effet de la chaleur».

- **Éléments d'identification du fournisseur**

Les récipients contenant des produits chimiques, y compris les emballages extérieurs comme

les boîtes et les caisses maîtresses, doivent comporter une étiquette SGH sur laquelle figurent les éléments d'identification du fournisseur. Ces éléments sont le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du fabricant ou du fournisseur du produit.

- **Informations supplémentaires**

Les informations supplémentaires sont les autres informations sur le produit que le fabricant, le fournisseur ou toute autre partie responsable peut fournir à sa discrétion. Il est acceptable que le fabricant ajoute des mentions non harmonisées avec les normes SGH. Toutefois, ces mentions ne doivent pas être contraires aux normes SGH.

Exigences relatives à la taille des étiquettes SGH

La réglementation relative à l'étiquetage SGH impose différentes tailles minimales d'étiquettes en fonction de la capacité des récipients. Les dimensions minimales appropriées sont décrites dans le tableau qui suit :

Capacité du récipient	Dimensions requises pour l'étiquette SGH
≤ 3 litres	52mm x 74mm (2.04" x 2.91")
3 à 50 litres	52 x 74 mm
50 à 500 litres (13,2 à 132 gallons)	105 x 148 mm (4,133 x 5,82 po)
≥ 500 litres (≥ 132 gallons)	148 x 210 mm (5,82 x 8,26 po)

Impression d'étiquettes SGH en entreprise

Les diverses configurations possibles de format et de taille des étiquettes SGH font qu'il est attrayant pour de nombreux fabricants de produits chimiques d'envisager d'imprimer eux-mêmes des étiquettes adaptées à chaque produit. Trois options s'offrent généralement à eux pour l'impression d'étiquettes SGH dans le cadre d'un processus d'emballage sur place :

Première option : Impression d'étiquettes au moyen d'une imprimante de codes barres

Dans ce scénario, une imprimante codes barres sert à imprimer les pictogrammes, les mentions d'avertissement, l'adresse du fabricant et d'autres éléments de texte en noir seulement. La partie de l'étiquette sur laquelle doivent figurer des éléments d'une autre couleur, habituellement rouges, est préimprimée sur un rouleau d'étiquettes. Le rouleau préimprimé est inséré dans l'imprimante de codes barres à transfert thermique, et les éléments noirs de l'étiquette, dont le pictogramme, les mentions d'avertissement, les mentions de danger et les autres textes, sont imprimés à l'aide d'un ruban à transfert thermique noir. Cette solution nécessite un stock imposant d'étiquettes préimprimées, et présente un défi logistique dans un environnement de production, où le personnel responsable de l'emballage doit repérer et choisir, pour chaque lot, le bon rouleau d'étiquettes préimprimées parmi les nombreux rouleaux entreposés.

Deuxième option : Impression d'étiquettes au moyen d'une imprimante d'étiquettes bicouleurs

Une imprimante numérique capable d'imprimer directement des étiquettes bicouleurs permet aux fabricants d'imprimer des étiquettes durables aux couleurs inaltérables comportant des contenus SGH différents, dans des tailles diverses, selon les exigences de la production. Les fabricants qui utilisent une imprimante numérique d'étiquettes bicouleurs peuvent adapter leur système d'étiquetage afin d'imprimer des étiquettes pour différentes substances chimiques et différentes tailles de récipients, deux éléments qui peuvent avoir une incidence sur le contenu imprimé, notamment sur la taille des pictogrammes, des mentions d'avertissement et des mentions de danger. L'impression numérique permet aux fabricants de modifier le contenu d'une étiquette à tout moment, pour produire des étiquettes dans une autre langue et actualiser les éléments de marketing. Lorsqu'il faut des étiquettes d'une taille différente en fonction des dimensions des récipients utilisés, l'imprimante peut être rechargée avec un rouleau d'étiquettes vierges de la taille voulue. Cette solution peut convenir dans le cas des imprimantes d'étiquettes dont la largeur est suffisante pour satisfaire aux exigences relatives à la taille des étiquettes SGH.

En raison de son prix généralement modéré et de sa technologie d'impression par transfert thermique largement reconnue, l'imprimante d'étiquettes bicouleur peut s'avérer une solution rentable et pratique pour les entreprises qui passent de l'impression d'étiquettes monochromes/codes barres à l'impression d'étiquettes SGH en rouge et noir et d'autres pictogrammes bicouleurs utilisés sur les étiquettes de produits chimiques couverts par les Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses de l'ONU, Règlement type.

Troisième option : Impression d'étiquettes au moyen d'une imprimante d'étiquettes en quadrichromie

Une imprimante d'étiquettes numérique ayant la capacité d'imprimer des étiquettes à données variables en quadrichromie offre le maximum de souplesse en ce qui a trait au respect des exigences de la réglementation sur l'étiquetage SGH. Alors que les fabricants qui formulent des mélanges de produits chimiques se préparent à se conformer, d'ici 2015, aux normes d'étiquetage SGH pour leurs produits (par exemple des produits d'entretien ménagers et professionnels et d'autres produits chimiques destinés aux consommateurs), ils peuvent déterminer qu'une imprimante d'étiquettes numérique en quadrichromie leur procure la capacité supplémentaire dont ils ont besoin sur place pour imprimer des étiquettes qui comportent les mentions SGH, les mentions obligatoires concernant les ingrédients ainsi que les instructions d'utilisation, dans des volets d'informations principales riches en graphiques, tout cela dans le même processus d'impression d'étiquettes. Essentiellement, une imprimante à quadrichromie peut répondre à leurs besoins tant pour l'impression d'étiquettes SGH que pour l'impression d'étiquettes personnalisées ou de marque maison. De plus, les imprimantes d'étiquettes en quadrichromie offrent généralement une zone d'impression plus large, ce qui permet aux fabricants d'imprimer des étiquettes d'une largeur allant jusqu'à 210 mm (8,3 po), la plus grande taille possible selon la réglementation SGH.

Si l'imprimante à quadrichromie a la capacité de se connecter directement à un système ERP ou à une autre base de données d'entreprise, le fabricant est alors en mesure de gérer centralement la production de ses étiquettes, imprimant des étiquettes couleurs avec des contenus propres aux produits ou aux lots, y compris des codes de couleurs et des pictogrammes SGH de même que des codes de couleurs non SGH qui peuvent être utilisés dans un système d'étiquetage interne, en plus des logos de marque, photos, illustrations et autres éléments commerciaux. Le bon contenu se trouve donc imprimé automatiquement sur l'étiquette de chaque produit, ce qui réduit les erreurs d'étiquetage.

Utilisation de pictogrammes à code de couleurs sur les étiquettes SGH

La norme d'étiquetage SGH exige des mentions de danger visuelles, à code de couleurs, pour faire en sorte que les avertissements concernant les produits chimiques soient universellement compris. Le but est de faire tomber les barrières créées par l'utilisation de diverses langues et par l'analphabétisme, en communiquant visuellement l'information concernant les dangers posés par les produits chimiques ainsi que les mesures de sécurité pertinentes. L'utilisation des mêmes symboles standard (pictogrammes) et codes de couleurs sur les produits chimiques partout dans le monde assure que les travailleurs qui manipulent ces produits durant la production et le transport ou au point d'utilisation ont la même connaissance et la même compréhension du système d'avertissement contre les dangers SGH.







La plupart des étiquettes SGH se composeront d'un losange rouge avec un fond blanc, le symbole à l'intérieur de la zone blanche étant imprimé en noir. Les étiquettes de transport, qui continueront d'utiliser les couleurs et symboles supplémentaires indiqués dans les Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses de l'ONU, Règlement type, constituent une exception.

Pictogrammes pour étiquettes SGH









Chaque pictogramme doit être associé à une mention d'avertissement et à un numéro de catégorie (1 ou 2) pour indiquer le niveau de danger, à des mentions de danger normalisées correspondant aux dangers physiques, dangers pour la santé et dangers pour l'environnement, à des conseils de prudence, et aux nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant, importateur ou autre partie responsable du produit chimique en cause. Pour plus d'informations sur les pictogrammes SGH, consultez l'[Annexe 1, Attribution des éléments d'étiquetage](#), sur le site Web de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.











Les pictogrammes SGH peuvent être téléchargés à partir du site Web de l'ONU à :
<http://www.unece.org/trans/danger/publi/ghs/pictograms.html>.

 <p>Explosif; Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur</p>	 <p>Comburant, peut aggraver un incendie; Gaz comburant; Gaz inflammable; Aérosol inflammable; Liquide inflammable; Matière solide inflammable; Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur</p>	 <p>Matière qui, au contact de l'eau, dégage des gaz inflammables; Matière autoréactive; Matière auto-échauffante; S'enflamme spontanément au contact de l'air</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

 <p>Gaz sous pression</p>	 <p>Matière corrosive pour les métaux; Provoque des lésions oculaires graves</p>	 <p>Toxicité aiguë par voie orale; Toxicité aiguë par voie cutanée; Provoque une irritation cutanée; Provoque une sévère irritation oculaire</p>
 <p>Mutagénicité pour les cellules germinales, Cancérogénicité; Risque d'effets graves pour les organes; Peut nuire au fœtus; Danger par aspiration; Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation</p>	 <p>Très toxique pour les organismes aquatiques; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme</p>	 <p>Nocif en cas d'ingestion; Nocif par inhalation; Provoque une irritation cutanée; Peut provoquer une allergie cutanée; Peut irriter les voies respiratoires</p>

Pictogrammes relatifs au transport (valides selon le système SGH)

 <p>Explosif, division 1.1, matière autoréactive</p>	 <p>Explosif, division 1.2</p>	 <p>Explosif, division 1.3</p>	 <p>Explosif, division 1.4</p>
 <p>Explosif, division 1.5</p>	 <p>Explosif, division 1.6</p>	 <p>Gaz inflammable, aérosol inflammable</p>	 <p>Gaz comburant, liquide comburant, matière solide comburante</p>

 <p>Gaz sous pression</p>	 <p>Gaz sous pression</p>	 <p>Liquide et vapeurs inflammables</p>	 <p>Matière solide inflammable, matière autoréactive</p>
 <p>Liquide pyrophorique, solide pyrophorique, matière auto-échauffante</p>	 <p>Dégage des gaz inflammables</p>	 <p>Peroxydes organiques</p>	 <p>Matières corrosives pour les métaux</p>
 <p>Toxicité aiguë par voie orale, par voie cutanée, par inhalation</p>	 <p>Corrosion/irritation cutanées</p>		

Normes relatives aux matériaux d'étiquetage SGH

Le système SGH impose des exigences relatives aux matériaux d'emballages, alignées avec ses mesures de sécurité visant à limiter les dangers posés par les produits chimiques. En Europe, le règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et mélanges (CLP) géré par l'Agence européenne des produits chimiques, sous le Règlement (CE) No 1272/2008, exige que les emballages conformes au SGH :

- empêchent la déperdition du produit chimique;

- ne soient pas susceptibles d'être endommagés par le produit chimique;
- soient suffisamment solides pour résister à la manutention et à une utilisation répétée.

Pour satisfaire aux exigences des normes d'étiquetage SGH quant à la permanence et à l'imperméabilité, le substrat des étiquettes SGH doit être résistant aux produits chimiques, à l'abrasion, aux rayons UV, aux intempéries, et doit utiliser un adhésif de qualité marine.

Pour le transport maritime de matières dangereuses, les normes SGH exigent que certains produits satisfassent au Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG), qui vise à prévenir la pollution résultant de la dégradation ou de la perte d'un conteneur de transport de produits chimiques. Afin de préserver l'étiquette d'avertissement de danger, les normes IMDG et SGH exigent que les étiquettes répondent à la norme britannique BS 5609, selon laquelle les matériaux des étiquettes imprimées doivent survivre pendant trois mois dans l'eau salée sans s'altérer, tout en maintenant leur adhérence au conteneur.

Exigences en matière de documentation des FDS selon le système SGH

Le nouveau système SGH sur la communication des dangers s'applique aussi bien aux fiches de données de sécurité (FDS), qui visent à fournir de l'information pour la gestion de la sécurité des produits chimiques en milieu de travail, qu'aux étiquettes de produit. Le nouveau format des FDS ainsi que les nouvelles exigences concernant les informations contenues dans les FDS ont été établis selon le Règlement (CE) No 1272/2008. Le nouveau format des FDS est similaire à l'ancien format ISO, UE et ANSI, mais comporte 16 rubriques, y compris de nouvelles rubriques sur les incidences écologiques, sur l'élimination, sur le transport et sur la réglementation. Les fabricants doivent adopter le nouveau format de FDS SGH en respectant le même échéancier que pour l'adoption des formats d'étiquette.

Pour plus d'information sur l'étiquetage SGH et l'impression d'étiquettes :

[Europe : Questions et réponses sur la classification, l'étiquetage et l'emballage \(CLP\) - Agence européenne des produits chimiques](#)

[États-Unis : Guide sur la mise en œuvre de l'étiquetage SGH – Département du Travail des États-Unis \(OSHA\)](#)

[Canada : Calendrier de mise en œuvre de l'étiquetage SGH - Santé Canada](#)

[Modèles d'imprimantes numériques d'étiquettes couleurs QuickLabel Systems](#)

[Substrats d'étiquette QuickLabel Systems](#)

QuickLabel.fr ou QuickLabel.ca



Les étiquettes que vous voulez quand vous en avez besoin™

QuickLabel France

Parc d'activités de Pissaloup,
1 rue Edouard Branly
78190 TRAPPES
Tel. : (33) 1 34 82 09 00
QuickLabel.fr

QuickLabel Canada

#111 – 3555 IsabelleBrossard,
QC J4Y 2R2 Canada
Tel. : (800) 565-2216
QuickLabel.ca

USA World Headquarters

600 East Greenwich Ave.
West Warwick, RI 02893 USA
Toll-Free: (877) 757-7978
+1 (401) 822-2430
E-mail: info@QuickLabel.com
QuickLabel.com

QuickLabel Systems Asheboro

5356 NC Highway 49 South,
Asheboro, NC 27205
+1 (336) 857-3115

QuickLabel Deutschland

Tel. +49 (0) 6106-28368-20
QuickLabel.de

QuickLabel United Kingdom

Tel.: +44 01628 668836
QuickLabel.co.uk